



Qui a perdu entre 60 et 182 € par mois depuis 2005 ?

★ Depuis le 1er octobre, et l'augmentation obligatoire du SMIC provoquée par la forte inflation, les salarié-es de notre convention collective se sont encore un peu plus enfoncé-es dans le SMIC à vie. La classification, quant à elle, perd un peu plus de son sens, puisque tout le monde se retrouve petit à petit au même taux horaire.

★ Conséquence directe du bas niveau des salaires, les entreprises du secteur ont un mal fou à recruter des salarié-es. Il faut dire que ce n'est

pas grâce aux conditions de travail qu'ils pourraient inverser l'image négative du secteur.

★ De nombreuses branches négocient depuis des semaines des augmentations conséquentes pour pallier ces difficultés de recrutement. Par exemple, le syndicat des patrons (UMIH) dans l'Hôtellerie-Restauration propose d'augmenter les salaires de leur branche de 6 à 8,5, voire 9% et même de créer un treizième mois dans un premier temps.

Et chez nous ?...

La redistribution des richesses existe... mais pour...

★ Nos propositions pour avancer tous ensemble ! **SUD-solidaires** propose depuis des années la mise en place d'un 13ème mois et d'une augmentation immédiate de 100 euros net.

Impossible ? Pourtant cela revient à quelque chose près à la proposition... du syndicat patronal UMIH dans l'Hôtellerie Restauration.

Mais avant d'augmenter de 100 € les salaires, et parce que nous sommes cohérents, nous exigeons le retour des écarts de la grille de 2005 entre les salaires (et non la rémunération) et le SMIC, ce afin de redonner un minimum de sens aux métiers de notre branche. Pour notre syndicat, cela aurait évité ce désastre, mais ce sera loin d'être suffisant car nous devons instaurer des écarts significatifs entre chaque coefficient ce qui n'était déjà pas le cas en 2005. Nous exigeons donc une refonte de la grille de classification permettant une progression beaucoup plus rapide de notre rémunération en fonction de l'acquisition des compétences et de notre ancienneté.

Coef de classification	2005	Ecart avec SMIC 2005	2013	Ecart avec SMIC 2013	Différence entre les écarts de 2005/13	2020	Ecart avec SMIC 2020	Différence entre les écarts de 2005/20	1 er Octobre 2021	Ecart avec SMIC	Différence entre les écarts de 2005/21	Proposition SUD-Solidaires 2021/22
Montant SMIC	1154,18		1430,22			1539,42			1589,47			
120	1215,03	60,85	1431,78	1,56	-59,29	1539,49	0,07	-60,78	1589,47	0	-60,85	1750,32
130	1227,15	72,97	1435,1	4,88	-68,09	1546,45	7,03	-65,94	1589,47	0	-72,97	1762,44
140	1236,24	82,06	1438,43	8,21	-73,85	1553,42	14	-68,06	1589,47	0	-82,06	1771,53
150	1251,39	97,21	1441,75	11,53	-85,68	1560,38	20,96	-76,25	1589,47	0	-97,21	1786,68
160	1281,69	127,51	1455,04	24,82	-102,69	1567,35	27,93	-99,58	1589,47	0	-127,51	1816,98
170	1342,29	188,11	1511,51	81,29	-106,82	1595,21	55,79	-132,32	1595,21	5,74	-182,37	1877,58
190	1402,89	248,71	1577,95	147,73	-100,98	1661,39	121,97	-126,74	1661,39	71,92	-176,79	1938,18
200	1496,82	342,64	1680,93	250,71	-91,93	1765,37	225,95	-116,69	1765,37	175,9	-166,74	2032,11
220	1593,78	439,6	1787,24	357,02	-82,58	1859,39	319,97	-119,63	1859,39	269,92	-169,68	2129,07
230	1645,29	491,11	1843,72	413,5	-77,61	1908,14	368,72	-122,39	1908,14	318,67	-172,44	2180,58
240	1693,77	539,59	1896,86	466,64	-72,95	1960,37	420,95	-118,64	1960,37	370,9	-168,69	2229,06
250	1742,25	588,07	1956,66	526,44	-61,63	2016,08	476,66	-111,41	2016,08	426,61	-161,46	2277,54
260	1805,88	651,7	2026,42	596,2	-55,5	2085,72	546,3	-105,4	2085,72	496,25	-155,45	2341,17
280	2069,49	915,31	2345,33	915,11	-0,2	2415,12	875,7	-39,61	2415,12	825,65	-89,66	2604,78
290			2511,43	1081,2	0	2585,64	1046,22	-34,99	2585,64	996,17	-85,04	2770,68
300	2463,39	1309,2	2946,61	1516,4	207,18	3031,08	1491,66	182,45	3031,08	1441,61	132,4	3031,08
330	2548,23	1394,1	2983,16	1552,9	158,89	3072,84	1533,42	139,37	3072,84	1483,37	89,32	3083,52
360	2920,92	1766,7	3202,41	1772,2	5,45	3288,6	1749,18	-17,56	3288,6	1699,13	-67,61	3456,21
390	3163,32	2009,1	3468,17	2038	28,81	3556,56	2017,14	8	3556,56	1967,09	-42,05	3698,61
420	3402,69	2248,5	3730,61	2300,4	51,88	3824,52	2285,1	36,59	3824,52	2235,05	-13,46	3937,98
450	4163,22	3009	4564,43	3134,2	125,17	4677,12	3137,7	128,66	4677,12	3087,65	78,61	4698,51
500	4926,78	3772,6	5401,57	3971,4	198,75	5533,2	3993,78	221,18	5533,2	3943,73	171,13	5533,2
550	5435,82	4281,6	5959,67	4529,5	247,81	6096,96	4557,54	275,9	6096,96	4507,49	225,85	6096,96

Voici le tableau reprenant l'évolution des salaires depuis 2005. On constate :

★ que depuis des années, l'écart entre le SMIC et nos salaires ne cesse de diminuer pour la majorité des salarié-es. Est-ce Normal ?

★ qu'un employé coefficient 140 a perdu sa différence de 82,06€ par mois avec le SMIC, soit 984,72€ par an. Est-ce normal ?

★ qu'un coefficient 190 (Superviseur) a perdu 176,79€, soit 2121,48€ par an (plus d'un mois de salaire !). Est-ce normal ?

★ qu'un coefficient 550 (Directeur) a gagné 225,85€, soit un gain de 2710,20€ par an... Est-ce normal ?

★ Devinette : qui a donc volé l'argent des salarié-es ?

Cette grille représente les minima conventionnels, vous pouvez donc avoir une grille différente dans votre entreprise

S'unir ★ Lutter ★ Gagner

Mais, comment nous en sommes arrivés là ? Pourquoi depuis des années reculons-nous au lieu d'avancer ?

★ Dans un tract récent, la CFDT synthétise l'origine de nos problèmes en qualifiant le niveau de dialogue social de notre convention collective en «Dialogue de sourds !» et de «dialogue inexistant !». Pourtant en titre de ce tract, elle rappelle sa conception de la négociation : «Privilégiant, le dialogue social, nous ne sommes pas un syndicat jouant sur la peur ou le misérabilisme». Enfin elle enfonce le clou : «*Depuis quelques mois, la situation se dégrade avec des Organisations Patronales qui ne veulent plus, ni travailler, ni négocier avec les partenaires sociaux responsables*».

Des questions se posent alors à nous :

- Est-ce que nous jouons sur la peur et le misérabilisme quand on constate que la majorité des salarié-es se rapproche ou se retrouve en-dessous du SMIC ?
- Comment privilégier un dialogue social, tout en étant seul à vouloir dialoguer ? Avoir un ami imaginaire, c'est sympathique, mais le prix à payer pour les salarié-es est net et sans discussion.
- Ces baisses du reste à vivre, après déduction des dépenses contraintes, ne démontrent-elles pas que l'ami imaginaire dit «dialogue social» n'est pas dégradé seulement depuis quelques mois, mais bien depuis des années ? (voir les chiffres entre 2005 et 2013).

En conclusion :

- Est-ce normal dans ces conditions de signer des accords ? Cela ne revient-il pas tout simplement à accepter de faire baisser notre pouvoir d'achat ?
- N'est-ce finalement pas cette erreur sur la nature du dialogue social qui nous a envoyé-es dans le mur et appauvri-es ?

Ne serait-il pas temps de changer de méthode ? Et de négocier en se mobilisant ? Dans l'unité comme **SUD-Solidaires** le propose ?

★ Pour **SUD-Solidaires**, il est urgent d'arrêter cette course à la signature ! Qu'est-ce que cela apporte ? On parle bien entendu d'un point de vue collectif et non personnel... Dans 90% des cas, FO a signé des accords sur les salaires en estimant certainement qu'ils étaient satisfaisants.. FO et la CFDT ont signé 100% des trois derniers accords sur les salaires. Nous vous posons une question : **Quand on signe dans plus de 90% des cas les accords, est-ce que les patrons ont vraiment besoin de négocier pour trouver un accord ? La réponse est simple et nous l'avons sur notre bulletin de salaire.**

★ **SUD-Solidaires** participe aux négociations et ne peut donc signer des accords que depuis 4 ans seulement. Nous sommes le petit syndicat qui monte... qui monte... comme le mécontentement. Si au vu des propositions patronales, nous n'en avons pas encore signés, nous avons par contre tout fait pour inciter l'ensemble des syndicats à S'UNIR pour LUTTER et enfin GAGNER... Et pas de faux procès, comme le démontrent les statistiques du Ministère, nous savons aussi signer. Mais, pour cela il faut un gain réel pour les salarié-es, car comme vous le savez, nous sommes exclusivement au service de leurs intérêts.

★ Nous proposons donc clairement à l'ensemble des syndicats de la branche, à leurs syndiqué-es sur le terrain à leurs électeur-rices qui souffrent tant du bilan de ce fameux dialogue social, de préparer avec nous, une riposte d'ampleur pour aller chercher notre argent. Toutes et tous ensemble rentrons en contact pour lutter dans l'unité et créer un collectif national pour des salaires décents !

★ Enfin et évidemment, nous appelons l'ensemble des salarié-es syndiqué-es ailleurs, ou non, électeur-rices de notre syndicat, ou non, à nous rejoindre pour renverser la logique d'aujourd'hui et démontrer aux patrons qu'un autre syndicalisme, une autre vision de la répartition des richesses existent et sont plus que jamais nécessaires !

Rejoignez SUD !



@syndicatsudcallcenter



sudcallcenter

Mais qui signe les accords sur nos salaires ?

Voici le palmarès pour notre convention collective entre 2005 et 2021 :

FO 9 signatures
CGC 8 signatures
CFDT 7 signatures
CFTC 6 signatures
SUD 0 signatures

Sur cette période, nous avons compté 10 accords signés...

Mais qui signe les accords en général ?

Voici le palmarès dans les entreprises en 2020 (source ministère du travail) :

CFDT 93,4 % de signatures
CGC 92,4 % de signatures
CFTC 92,3 % de signatures
FO 90,5 % de signatures
CGT 84,5 % de signatures
SUD 73,6 % de signatures

En vidéo... les dernières négociations de notre branche via ce QR CODE



En vidéo... notre vision de la négociation via ce QR-CODE



Syndicat **SUD-Solidaires**
25/27 rue des envierges
75020 Paris
Tél : 0661704949
Mail : sudp2st@gmail.com